



GUIDE PRATIQUE IMPRIMABLE

Retrouver IntraParis sans se tromper de portail

Ce guide vous aide à vérifier votre accès IntraParis, retrouver le bon portail et réagir en cas de blocage. Gardez-le sous la main avant de saisir vos identifiants professionnels.

Au sommaire

- 1 Les repères essentiels
- 2 Retrouver l'accès officiel en quatre étapes
- 3 Avant de contacter l'assistance
- 4 Quel accès selon votre situation ?
- 5 Si la connexion reste bloquée

Les repères essentiels

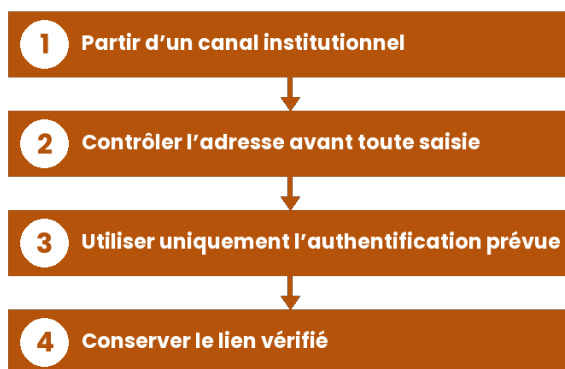
IntraParis est un environnement professionnel réservé aux comptes autorisés par la Ville de Paris, le CASVP ou l'organisation de rattachement.

IntraParis ne doit pas être confondu avec paris.fr, qui s'adresse principalement au public et aux démarches municipales.

Un identifiant professionnel ne suffit pas toujours : le compte doit être actif, correctement rattaché et habilité.

Le parcours de connexion peut varier selon le profil, l'organisation et le service recherché.

Retrouver l'accès officiel en quatre étapes



1 Partir d'un canal institutionnel

Utilisez une consigne validée par votre administration, une page institutionnelle de référence ou l'indication de votre service informatique. Évitez de chercher un lien au hasard sur un site tiers.

2 Contrôler l'adresse avant toute saisie

Vérifiez le domaine, le contexte du lien et la présence de HTTPS. Le cadenas signale une connexion chiffrée, mais ne suffit pas à prouver que le site appartient à l'organisme attendu.

3 Utiliser uniquement l'authentification prévue

Saisissez votre identifiant professionnel et le mode d'authentification demandé par votre organisation. Ne communiquez jamais votre mot de passe, votre code secret ou un code de validation à un tiers.

4 Conserver le lien vérifié

Une fois la page confirmée, ajoutez-la à vos favoris ou suivez la procédure interne prévue. Cela limite les risques de revenir sur une adresse non vérifiée.

Retrouver l'accès officiel à IntraParis



Pour accéder en toute sécurité à IntraParis, suivez ces 4 étapes simples.
Vous éviterez ainsi les sites frauduleux et protégerez vos données.

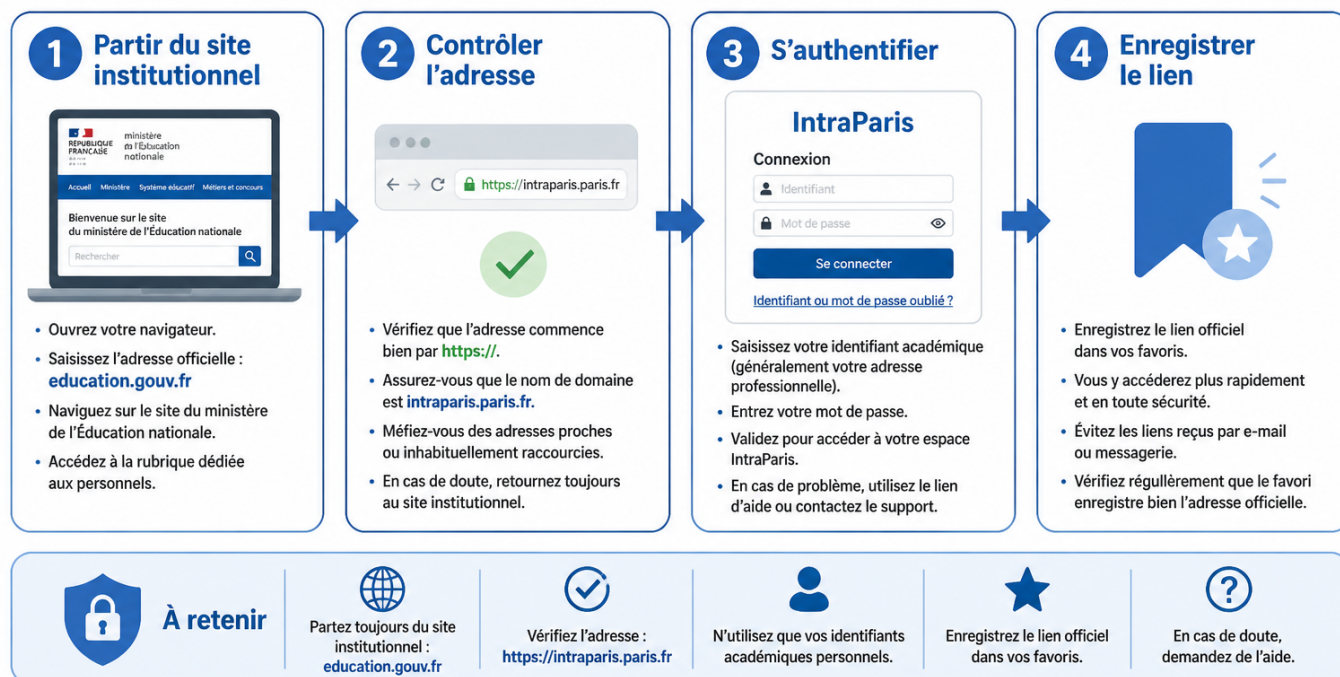


SCHÉMA Les quatre réflexes pour retrouver un accès officiel à IntraParis.

Avant de contacter l'assistance

- ☐ **J'ai vérifié que je suis bien un utilisateur autorisé**
Agent, membre du CASVP ou utilisateur rattaché à une organisation concernée.
- ☐ **J'ai confirmé le portail à utiliser**
Après de mon administration, de mon référent informatique ou du support officiel.
- ☐ **J'ai contrôlé l'adresse affichée**
Domaine cohérent, contexte institutionnel et connexion sécurisée.
- ☐ **J'ai noté le message d'erreur exact**
Conservez aussi, si possible, le navigateur utilisé et le contexte du blocage.
- ☐ **Je n'ai transmis aucun secret**
Ne communiquez ni mot de passe, ni code de validation, ni autre élément d'authentification.

Quel accès selon votre situation ?

Situation	Réflexe recommandé
Agent de la Ville de Paris	Suivre le circuit et les consignes de connexion fournis par l'administration.
Agent du CASVP ou d'une structure partenaire	Vérifier le portail et les habilitations auprès de l'organisation de rattachement.

Situation	Réflexe recommandé
Utilisateur qui ne sait pas quel portail choisir	Demander confirmation au service, au référent informatique ou à l'assistance officielle.
Habitant recherchant une démarche municipale	Commencer par le site public de la Ville de Paris plutôt que par IntraParis.

! En cas de lien douteux

Ne saisissez aucun identifiant. Fermez la page, revenez à une source institutionnelle connue ou demandez confirmation au support officiel. Un lien reçu par courriel ou messagerie n'est pas automatiquement fiable.

Si la connexion reste bloquée

Un blocage peut être lié au navigateur, au réseau, au message d'erreur affiché ou à l'état des habilitations. Notez les informations utiles, puis contactez l'assistance de votre organisation par le canal officiel. Décrivez le problème sans envoyer de mot de passe ni de code secret.

Les adresses et modalités de connexion pouvant évoluer, vérifiez toujours le portail depuis une source institutionnelle ou auprès de votre organisation.